



Fiez, le 23 novembre 2021

## **PREAVIS MUNICIPAL NO 11/2021**

### **Octroi à la Municipalité de l'autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions**

#### **Séance du Conseil général du 14 décembre 2021**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 4, chiffre 11 de la Loi sur les communes, repris à l'article 13, chiffre 11 de notre règlement du Conseil général, dispose que :

*« Le conseil délibère sur l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire. »*

Pour de telles acceptations, le Conseil peut toutefois accorder à la Municipalité une autorisation générale, le chiffre 6 du même article s'appliquant par analogie.

Considérant que ledit chiffre porte sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, la Municipalité demande une autorisation générale d'accepter des legs et des donations ainsi que des successions. Cette autorisation permettra de simplifier et d'accélérer la procédure d'acceptation desdits legs, donations et successions.

#### **CONCLUSIONS :**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fiez :

- Vu le préavis municipal relatif à l'octroi d'une autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale d'accepter des legs, des donations et des successions (lesquelles doivent préalablement avoir été soumises au bénéfice d'inventaire).

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

D. Fardel

S. Natali Wimmer

